



Association Pays du Périgord Noir – Année 2018 Rapport d'activités

- I. Vie associative du Pays
- II. Déploiement des dispositifs de la politique Pays sur le territoire en 2018
- III. Perspectives 2019

Nous retiendrons de l'année 2018 les transitions opérées dans le renforcement des démarches initiées à l'échelle du Pays, notamment pour la politique artisanat / commerce du territoire et pour la démarche SCoT. Le périmètre du Pays, comme échelle d'action, est donc confirmé et consolidé.

I. Vie associative du Pays

Plusieurs temps forts au cours de cette année 2018 :

- les membres de l'association se sont réunis formellement :
 - en Conseil d'administration du 9 mars 2018
 - en Conseil d'administration du 6 juillet 2018
 - en Assemblée générale du 6 septembre 2018
- dans le cadre de la définition de la politique de développement économique, les membres du Pays se sont réunis pour élaborer les éléments du programme FISAC :
 - réunion des Présidents des EPCI le 29 mars 2018
 - COPIL de lancement de l'opération le 15 mai 2018
 - COPIL le 11 octobre 2018
- dans le cadre de la démarche SCoT :
 - réunion à destination des futurs délégués le 9 juillet 2018
 - installation du comité syndical le 31 août 2018

II. Déploiement des dispositifs de la politique Pays sur le territoire en 2018

L'année 2018 a constitué une année de renforcement du déploiement des politiques de Pays avec :

- le recrutement d'un chargé de mission à plein temps dédié au programme LEADER (Jérôme Morin, arrivé le 1^{er} avril 2018),
- le recrutement d'une chargée de mission dédiée à la politique artisanat commerce du territoire et à la mise en œuvre du programme FISAC (Rébecca Dain, qui a pris son poste le 1^{er} septembre 2018 à la CC Pays de Fénelon, maître d'ouvrage du programme FISAC),
- la création du syndicat mixte de SCoT qui doit porter la démarche initiée et construite par les acteurs au sein du Pays ces dernières années,
- le lancement de l'élaboration du contrat de territoire avec la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de sa politique contractuelle.

1. Le programme LEADER

Concernant le programme LEADER, le renforcement de l'animation a eu pour effet d'accélérer l'instruction des dossiers en cours, déposés depuis le deuxième semestre 2015. Le contexte de la mise

en œuvre du programme LEADER a été difficile : les retards cumulés par la Région (autorité de gestion du FEADER) d'une part et l'Etat (autorité de paiement) d'autre part, n'ont pas été porteurs de sérénité pour les porteurs de projet et le Groupe d'Action Locale (GAL).

L'équipe technique du GAL a été sollicitée par 29 porteurs de projet potentiels. Sur les 29, six projets ont été ou sont toujours accompagnés dans leur construction. A noter que parmi ces six projets, deux relèvent de la coopération, trois de l'accueil d'activité (tiers lieu et/ou activités associatives structurantes pour la vie locale) et le dernier de la culture. Les porteurs de projet qui ne sont rentrés dans l'accompagnement LEADER peuvent l'être pour plusieurs raisons : abandon du projet, non éligibilité du projet au programme LEADER ou sollicitation d'autres co-financements.

Lors du comité de programmation du 3 juillet 2018, trois projets ont été sélectionnés et 77 085 Euros ont été réservés. Seul un projet a pu être programmé (Charte environnementale de la Vallée de la Vézère, porté par la CC Vallée de l'Homme pour la CCVH et la CC Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort).

2. La politique artisanat/ commerce du territoire et le programme FISAC

La candidature FISAC définie par le Pays et portée par la CC Pays de Fénelon pour le compte du Pays a été sélectionnée en décembre 2017. L'année 2018 a donc été dédiée à la mise en œuvre de ce dispositif, avec notamment :

- l'élaboration des règles de participation financière et de coopération des 6 EPCI du territoire,
- la rédaction du règlement d'intervention qui reprend les actions (aides directes aux entreprises et opérations collectives) subventionnables dans le cadre du programme,
- la définition de la maquette financière et de la participation de la Région et du département,
- la sélection d'un prestataire externe pour la réalisation des bilans conseils (la CCI et la CMA ont été sélectionnés)
- des réunions d'information au sein des EPCI et à destination des entreprises.

3. La démarche SCoT

La structure porteuse de la démarche SCoT a été créée en 2018 : les six EPCI du territoire ont marqué leur volonté de s'inscrire dans cette démarche volontariste en créant le Syndicat Mixte de SCoT du Périgord Noir. L'arrêté préfectoral de création, en date du 1^{er} août 2018, a permis l'installation du syndicat le 31 août et la délibération de prescription le 12 octobre.

L'approche menée au sein du Pays, en parallèle de cette structuration administrative, a tenté d'être pédagogique et ouverte à tous les acteurs. La réunion d'information qui s'est tenue avant la création du syndicat, avec le soutien de la direction de l'aménagement du territoire du Département, a permis l'expression des attentes et des craintes mais aussi la nécessité de construire un projet commun ambitieux.

4. Le contrat de territoire

C'est à la fin de l'année 2018 que les services de la Région ont pu proposer la tenue du Comité de Pilotage de lancement de la démarche. Pour cette nouvelle période de contractualisation, la Région a renouvelé sa démarche en soulignant la co-construction du contrat de territoire.

Ainsi, le comité de pilotage de lancement a mis l'accent sur la méthodologie qui devait guider l'élaboration du contrat, la gouvernance à mettre en place et une présentation du diagnostic territorial mené par un prestataire externe mandaté par la Région. Ce diagnostic territorial comprend une approche regroupant des données statistiques brutes, « froides », qui doivent traduire la dynamique de développement du territoire, qu'il faudra ensuite confronter la perception que les acteurs locaux ont de

leur territoire. Ce diagnostic propose également de confronter les données du Pays du Périgord Noir aux données de territoires comparables : des territoires mixtes rural- urbain en Nouvelle Aquitaine.

La mise en lumière des mutations opérées depuis 1975 sur notre territoire (augmentation significative de la part des emplois de la sphère présentielle dans l'emploi total et perte continue du nombre d'emplois de la sphère productive), couplées à la spécialisation « touristique » de notre modèle de développement, a particulièrement marqué les élus. En effet, la synthèse du diagnostic montre que cette spécialisation, si elle permet de capter des revenus satisfaisants, ne permet ni un développement économique solide (le modèle est déséquilibré et est donc menacé par des situations de retournement de l'activité touristique) ni une bonne distribution des revenus (le modèle économique est porteur de précarité et de pauvreté).

Les échanges issus du diagnostic ont permis aux acteurs du Pays de proposer, avec la Région, la tenue d'ateliers partenariaux afin de permettre une meilleure appropriation des enjeux et des propositions d'actions.

III. Perspectives 2019

Politique Pays	Perspectives et objectifs pour 2019
Le programme LEADER	<ul style="list-style-type: none"> - suite de la programmation - engagement des paiements des premiers dossiers - attribution d'une dotation complémentaire - projets de coopération
L'OCMR	<ul style="list-style-type: none"> - attribution des aides relatives aux dossiers déposés - animation territoriale à destination des commerçants et des artisans - communication du programme
La démarche SCoT	<ul style="list-style-type: none"> - définition des missions de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (ATD 24) - rédaction du cahier des charges pour le recrutement du bureau d'études - amorçage de la phase de diagnostic
Le contrat de territoire	<ul style="list-style-type: none"> - concertation à l'échelle du Pays et ateliers partenariaux - élaboration du contrat (enjeux, actions) - validation du contrat par les EPCI et la Région - signature du contrat - structuration du volet « économie / emploi / formation » du territoire